



Rumilly, le 19 août 2014

Commission Communale d'Accessibilité

RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

BILAN 2013

VILLE DE RUMILLY

::



THEMATIQUES

1.	Données générales	p. 3
2.	Voirie et espaces publics	p. 5
3.	Services de transport collectifs et intermodalités	p.11
4.	Cadre bâti – Etablissement recevant du public	p.11
5.	Cadre bâti – Logements	p.14
6.	Thématiques et actions portées par la CAPH ou d'autres services (sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports, loisirs)	p.14
7.	Gouvernance, coordination	p.14
8.	Conclusion	p.14



1. Données générales

1.1 Informations administratives

Rumilly est une commune comprenant 14 000 habitants, et située au sud-ouest du département de la Haute-Savoie, à mi-chemin entre les agglomérations d'Annecy et d'Aix les Bains.

Au cœur de l'Albanais, elle est le chef-lieu d'un canton de 18 communes regroupant environ 27 000 habitants. Ces communes se sont regroupées pour constituer la Communauté de Communes du Canton de Rumilly en janvier 2000.

1.2 Informations administratives de la CAPH (Commission pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées)

Par délibération du 22 décembre 2008, le conseil communautaire a décidé de la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées. La communauté de Communes du Canton de Rumilly a précisé, par délibération du 12 octobre 2009, sa prise de compétence « accessibilité : élaboration d'un Plan de mise en œuvre en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics et de réalisation d'un diagnostic des Etablissements Recevant du Public pour les catégories 1 à 4 ».

La loi imposant la coexistence d'une commission communale et d'une commission intercommunale dès que les populations respectives de la commune et de l'EPCI dépassent le seuil de 5000 habitants, la commune a créé, par délibération du 29 avril 2010, une commission communale d'accessibilité.

Les objectifs de cette commission sont définis ainsi :

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal. Ce rapport est ensuite transmis au Préfet du Département, au Président du Conseil Général, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH) et à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par ce rapport.

Elle fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Elle recense également l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

(Textes de référence : Article 46 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et Article L.2143-2 du code général des collectivités territoriales).

Par ailleurs la commission communale préparera, accompagnera et validera, à l'échelle de la commune, les travaux de la commission intercommunale d'accessibilité chargée de l'élaboration du Plan d'Accessibilité des Voiries et des Espaces Publics et de la réalisation du diagnostic des Etablissements recevant du public.

Comme suite aux élections municipales de mars 2014, la composition de la commission communale d'accessibilité a été revue comme suit :

- **14 membres du Conseil Municipal :**

- o Le maire, membre de droit
- o 10 élus de la liste conduite par M. BECHET,
- o 1 élu de la liste conduite par M. MORISOT,
- o 1 élu de la liste conduite par M. BRUNET
- o 1 élu de la liste conduite par M. FORLIN.

- **6 membres extérieurs au Conseil Municipal :**

- o 1 représentant des personnes déficientes intellectuelles et handicapées psychiques,
- o 1 représentant des personnes handicapées physiques,
- o 1 représentant de l'UCRA (association des commerçants rumilliens),
- o 2 représentants des usagers,
- o 1 représentant des personnes âgées.

Depuis sa création la commission s'est réunie à plusieurs reprises :

- Le 22 juin 2010
- Le 7 décembre 2010
- Le 21 juin 2011
- Le 1^{er} octobre 2012
- Le 9 avril 2013
- Le 23 juin 2014



2. Voirie et espaces publics

2.1 Diagnostic des voiries et espaces publics

Rappel des trajets retenus dans le cadre du diagnostic établi par le cabinet « Qualiconsult » :

1/ La Boucle des Trois Ponts (Zone stationnement des bus / Passage souterrain / Av Roosevelt / Av Chantemerle/ Av Roosevelt / Av E. André / Place de l'Hôtel de Ville / rue de Montfort / Passage et place Croisollet/ rue du collège / Rue du Pont Neuf / Rue J. Béard / Bd Dagand / Rond Point du Chéran / cheminement jusqu'à la Zone de stationnement des bus)

2/ Pont Neuf / Grumillons (Passerelle sur Voie Ferrée / rue de la Saugé / montée vers les Grumillons)

3/ SNCF – Hôtel de Ville (Gare / place d'Armes / place Stalingrad / rue des Tours / allée piétonne devant l'école / rue des écoles / Maison emploi et solidarité / place Ste Agathe / rue d'Hauteville / rue Filaterie / place de l'Hôtel de Ville)

4/ Monéry – La Fully (Arrière gare / rue du Mont Blanc / route de la Fully / rue de Monery / stade de foot / rue et école des Prés riants / rue des Glières)

5/ Place d'Armes – Aumône (Chapelle de l'Aumône / rue de l'Industrie / passage souterrain)

6/ Hôtel de Ville – Salle des Fêtes (Rue des Boucheries / rue de la Curdy / Bd Dagand)

7/ Parking Intermarché – centre de Loisirs (Intermarché / Bricomarché / Av Roosevelt)

8/ Sud Av Gantin – Place Croisollet (Av gantin / Rue Montpellaz / place Stalingrad / hôpital / Eglise / cinéma / rue F. Girod)

9/ Bd Louis Dagand (Zone projet)

2.2 Eléments de suivi et difficultés rencontrées durant l'année 2013

1/ Parcours n°6 « Hôtel de ville / Salle des fêtes », dans le cadre des travaux de la salle des fêtes

- Obstacle n°31 levé. Accessibilité 80% : 400€
- Obstacle n°32 levé. Accessibilité 100% : 16.000€
- Obstacle n°33 levé. Accessibilité 100% : 500€
- Obstacle n°34 mise en place de mollocks. Accessibilité 100%

Total coûts : 16.900€

2/ Parcours 8 « Sud Avenue Gantin / Place Croisollet », dans le cadre des travaux Place de la Manufacture

- Obstacle n°15 levé
- Obstacle n°16 levé (reste bande podotactile à poser)
- Obstacle n°17 levé
- Obstacle n°18 levé

Estimation des coûts difficile car englobés dans les travaux

3/ Parcours n°9 : « Zone projet : Bd Louis Dagand », dans le cadre des travaux du carrefour de la rocade:

- Obstacle n°6 levé : 100% accessibilité : 1527€
- Obstacle n°7 levé : 100% accessibilité : 11.147€

Total Coûts : 12.674€

4/ Travaux d'accessibilité hors diagnostic, pour permettre au fauteuil roulant d'une jeune collégienne de traverser la rocade et rejoindre le collège

- Abaisés de trottoir, rue de la forêt : **5.723€**
- Abaisés de trottoirs avenue Roosevelt : **8.360€**

Total coûts : 14.083€

5/ Travaux dans le cadre des voiries du nouvel hôpital :

Estimation des coûts liés à l'accessibilité difficile.

Total coûts 2013 pour les voiries et espaces publics : 43.657€

Les points 4 et 5 ne sont pas rattachables aux diagnostics réalisés.

En page suivante, un tableau récapitulatif de l'ensemble des voiries et espaces publics diagnostiqués avec mise à jour de l'accessibilité, et le tableau des coûts engagés depuis 2011, y compris les travaux hors diagnostics.



Suivi de la mise en accessibilité Voiries et espaces publics

Mise à jour le 16 mai 2014

Trajets	Nombre d'obstacles diagnostiqués	Budgets estimés	Année 2011		Année 2012		Année 2013	
			Obstacles levés	Dépenses réalisées	Obstacles levés	Dépenses réalisées	Obstacles levés	Dépenses réalisées
N°1 : Boucle des trois ponts	86	347.545€	0	0	0	0	0	0
N° 2 : Pont Neuf / Grumillons	18	35.305€	0	0	0	0	0	0
N°3 : Gare SNCF / Hotel de Ville	62	152.025€	n°41 à 70% ; n°42 à 80% ; n°44, 45, 47, 48, 49	33.000€TTC	0	0	0	0
N° 4 : Monéry / La Fuly	29	139.090€	0	0	0	0	0	0
N° 5 : Place d'Armes / Aumône	22	93.700€	0	0	0			
N° 6 : Hôtel de Ville / Salle des fêtes	37	79.260€	N°1 à 50% ; n°3,4,6,8, n°7 à 50%	37.000€ TTC	0	0	N°31 à 80%, N°32, 33,34	16.900€

N° 7 : Zone stationnement bus / Parking Intermarché / Centre de Loisirs	15	40.150€	0	0	0	0	0	0
N°8 : Sud Avenue Gantin / Place Croisollet	62	137.530€	0		N°42	12.800€TTC	N° 15, 16, 17, 18	Difficile à estimer
N° 9 : Bd Dagand (Zone projet)	45	61.175€	0	0	0	0	N°6 N°7	12.674€
Total	376	1.085.780€	13	70.000€ TTC	1	12.800€TTC	10	29.574€ TTC

Suivi du budget accessibilité des voiries et espaces publics

Mise à jour le 13/05/2014

Années	Budget travaux sur trajets diagnostiqués	Budget travaux sur parcours non diagnostiqués	Budget total
2011	70.000€	15.000€	85.000€
2012	12.800€	0	12.800€
2013	29.574€	14.083€	43.657€

::



2.3 Projets pour l'accessibilité des voiries en 2014

Les projets pour 2014 :

Budget prévisionnel : 100.000€

1/ Parcours 8 « Sud Avenue Gantin / Place Croisollet », dans le cadre des travaux Place de la Manufacture

Obstacle à lever

- Obstacle n°6
- Obstacle n°7
- Obstacle n°8
- Obstacle n°9
- Obstacle n°10
- Obstacle n°11
- Obstacle n°12
- Obstacle n°13
- Obstacle n°14

2/ Parcours n°4 « Monery / La Fuly », dans le cadre des travaux sur les trottoirs de la Fuly

Obstacle à lever :

- Obstacle n°5
- Obstacle n°6

3/ Parcours n°7 « Parking Intermarché / Centre de Loisirs » dans le cadre des travaux du carrefour du Bouchet

Obstacle à lever :

- Obstacle n°14

4/ Parcours n°3 « Gare SNCF / Hôtel de ville »

Ce parcours étant retenu comme prioritaire par la commission d'accessibilité, il sera tenté de lever des obstacles repérés comme simples mais en grand nombre pour faire évoluer l'accessibilité de ce parcours de manière visible. Par exemple, tous les abaissés de trottoirs, ou les déplacements de mâts etc...

La somme budgétée pour l'accessibilité et non affectée à un chantier de travaux déterminé pourra être affectée à ce point-là.



3 Services de transport collectifs et intermodalités

La commune de Rumilly n'est pas autorité organisatrice de transports. Il ne lui incombe donc pas d'élaborer de schéma directeur d'accessibilité.

4 Cadre bâti – Etablissement recevant du public

4.1 Diagnostic des ERP

Rappel des ERP prioritaires retenus dans le cadre des diagnostics des 24 bâtiments communaux établis par le cabinet « Accesmétrie » :

- Hôtel de ville
- Maison de l'Albanais
- Salle des fêtes
- Ecole primaire René Darmet
- Entrée principale de l'Eglise

4.2 Bilan pour les travaux d'accessibilité des ERP en 2013

1/ Travaux de la salle des fêtes : travaux d'accessibilité pour un montant de 75.000€HT

Travaux réalisés (gaine élévateur, sas gymnase, sanitaires PMR etc...)

Obstacles levés :

- Sanitaires (C9.1, C9.2, C9.3, C10.1, C10.2, C10.3) : total : 40.000€
- C2.1.Cheminement extérieur : la pose d'un élévateur n'avait pas été prévue par le bureau d'études Accesmétrie. Mais la ville a retenu ce choix qui pourra être également utile pour l'accès au gymnase du champ du Comte (qui n'a pas été diagnostiqué).

Durant l'année 2013, un sas et la gaine de l'élévateur ont été réalisés pour un coût de 35.000€. Mais l'obstacle n'est pas encore levé et bloque le taux d'accessibilité toujours à 24%.

2/ Etude de faisabilité réalisée en 2013 pour l'accessibilité de la maison de l'Albanais :

L'étude a abouti à la conclusion que la mise en place d'un ascenseur (coût : 200.000€) devait s'accompagner de l'enclouement de toute la cage d'escalier ainsi que de la réalisation de zones d'attente sécurisées (coût : 120.000€).

Ce coût total de 320.000€ est apparu disproportionné. Les élus ont décidé de suspendre la réflexion à ce stade.

TABLEAU RECAPITULATIF

Site	Accessibilité à l'origine	Nombre d'obstacles restants	Dépense globale engagée	Accessibilité actuelle
25 - Maison de l'Albanais	15 %	61	8500 €	17 %
26 - Plastorex	30 %	22	0 €	30 %
27 - Eglise Ste Agathe	9 %	17	0 €	10 %
28 - Ferme du camping (mosquée Turque)	27 %	12	0 €	27 %
29 - OSCAR	14 %	37	0 €	14 %
30 - Salle des fêtes	13 %	18	40000 €	24 %
31 - Cinéma Le Concorde	6 %	15	800 €	9 %
32 - Bibliothèque	8 %	15	0 €	8 %
33 - Centre de loisirs d'Ecle	20 %	54	0 €	20 %
34 - Centre de loisirs du Bouchet	19 %	45	0 €	19 %
35 - Maison petite enfance	27 %	48	0 €	27 %
36 - Primaire Albert André	36 %	31	0 €	36 %
37 - Primaire René Darnet	39 %	41	0 €	39 %
38 - Maternelle du Bouchet	34 %	28	0 €	35 %
39 - Maternelle Prés Riants	33 %	22	0 €	33 %
40 - Maternelle du Centre	21 %	33	0 €	21 %
41 - Gymnase de l'Albanais	27 %	34	0 €	27 %
42 - Centre nautique	18 %	30	0 €	18 %
43 - Gymnase du Clergeon	39 %	29	0 €	39 %
44 - Vestiaires rugby Grangettes	11 %	32	0 €	11 %
45 - Vestiaires football Grangettes	19 %	31	0 €	19 %
46 - Annexe mairie	51 %	9	0 €	51 %
47 - Gymnase de Monery	22 %	19	0 €	22 %
48 - Hôtel de Ville	51 %	36	18604 €	53 %
Moyenne			Moyenne	Moyenne
25 %			2829 €	25 %

Suivi du budget accessibilité des ERP

Mise à jour le 13/05/2014

Années	Budget travaux hors bâtiments diagnostiqués	Budget travaux sur bâtiments diagnostiqués	Budget total
2011	12.540€	9.300€	21.840€
2012	5.596€	18.184€	23.780€
2013		75.000€	75.000€

4.3 Projets de travaux d'accessibilité des ERP en 2014

Budget prévisionnel : 100.000€

1/ Travaux de la salle des fêtes (suite) :

Installation d'un élévateur= 40.000€

2/ Hôtel de ville

Normes d'accessibilité de l'ascenseur : 20.000€

3/ Ecole primaire René Darnet

Normes d'accessibilité du restaurant scolaire : 2.200€

4/ Police municipale :

Normes d'accessibilité de l'ascenseur : 6.200€

5/ OSCAR

Normes d'accessibilité de l'ascenseur : 4.000€

6/ Maison de l'Emploi et de la Solidarité

Normes d'accessibilité de l'ascenseur : 10.800€

7/ Maison Petite Enfance

Normes d'accessibilité de l'ascenseur : 7.600€

8/ Salle de spectacle

Modification du garde-corps : 900€

Total :91.700€



5 Cadre bâti – Logements

Il s'agira, pour la commission communale d'accessibilité, dans un second temps, de recenser les logements accessibles sur le territoire communal. A ce jour, la priorité s'est portée sur les voiries et espaces publics ainsi que sur les établissements recevant du public.

6. Thématiques et actions portées par la CAPH ou d'autres services

Dans la continuité de la démarche de sensibilisation des personnels d'accueil, il a été décidé de mettre en place une procédure de remontée d'informations en provenance de la population afin de recenser les points noirs et aider à déterminer des priorités de travaux.

Les lieux d'accueil de la commune sont des lieux identifiés par le public pour réceptionner les suggestions.

Les remontées d'informations sont ensuite transmises à la Direction du CCAS afin de les recenser et de réfléchir, avec les responsables des services techniques et les élus, aux possibilités et modalités de prise en compte.

7. Gouvernance, coordination

Organisation interne des services concernant la « démarche accessibilité » :

La Direction du CCAS est chargée de l'organisation et de l'animation de la commission communale d'accessibilité. Cette commission se réunit une fois par an au minimum pour valider les diagnostics, proposer une programmation de travaux, en évaluer le résultat, et valider un rapport annuel.

La Direction des Services Techniques est chargée d'organiser :

- les propositions budgétaires chaque année en fonction des préconisations de la commission communale
- l'enregistrement analytique des coûts des travaux liés à l'accessibilité dans le cadre de la programmation « accessibilité » du PPI, mais également dans le cadre des aménagements et autres travaux d'amélioration
- les mises à jour des diagnostics des bureaux d'études, une fois par an au minimum, et le recensement des travaux d'accessibilité qui n'avaient pas été diagnostiqués.

La composition commission communale d'accessibilité :

Madame la Maire adjointe à la Vie sociale est l'élue référente de cette commission. Les élus présents à cette commission sont à même de faire le lien avec les autres commissions communales et extra-communales.

Les liens avec la commission intercommunale d'accessibilité est également assurée par ces mêmes personnes.

8. Conclusion

Les normes d'accessibilité sont systématiquement prises en compte dans les nouveaux programmes de travaux qu'ils soient destinés aux voiries ou aux bâtiments.

Les travaux concernant les bâtiments anciens ou les voiries déjà existantes prendront plus de temps.

Bien que l'Etat semble repousser de quelques années les délais pour rendre les bâtiments accessibles, la commune de Rumilly poursuit la démarche engagée, vers une ville ouverte à tous.